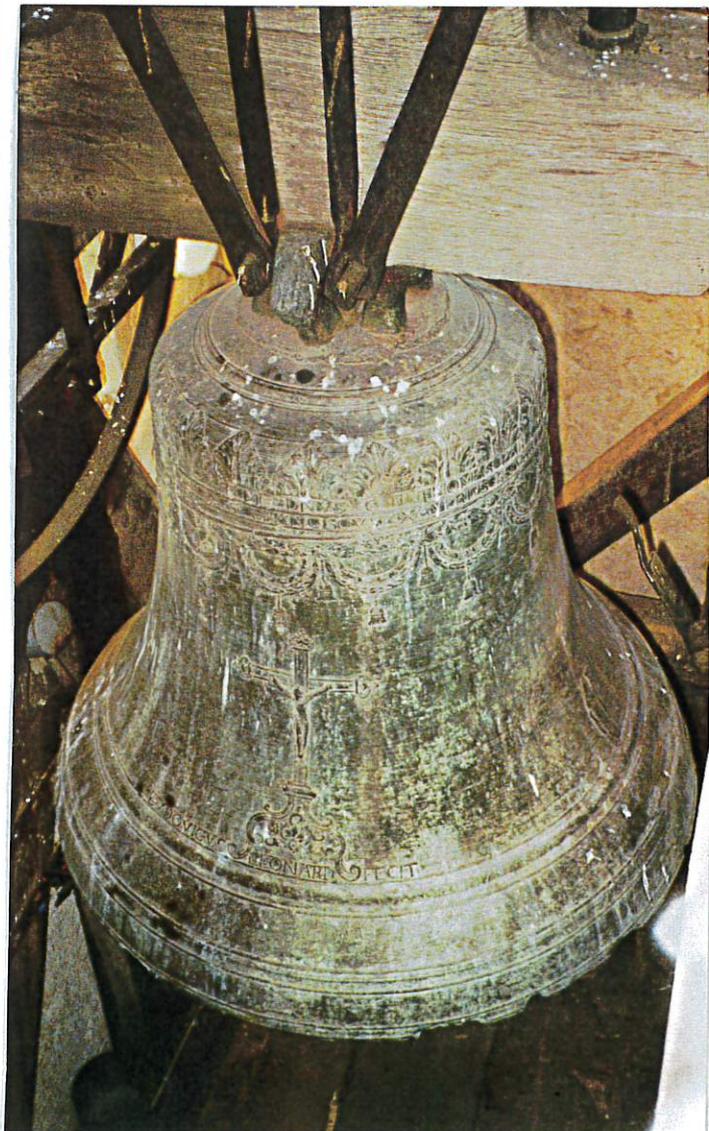
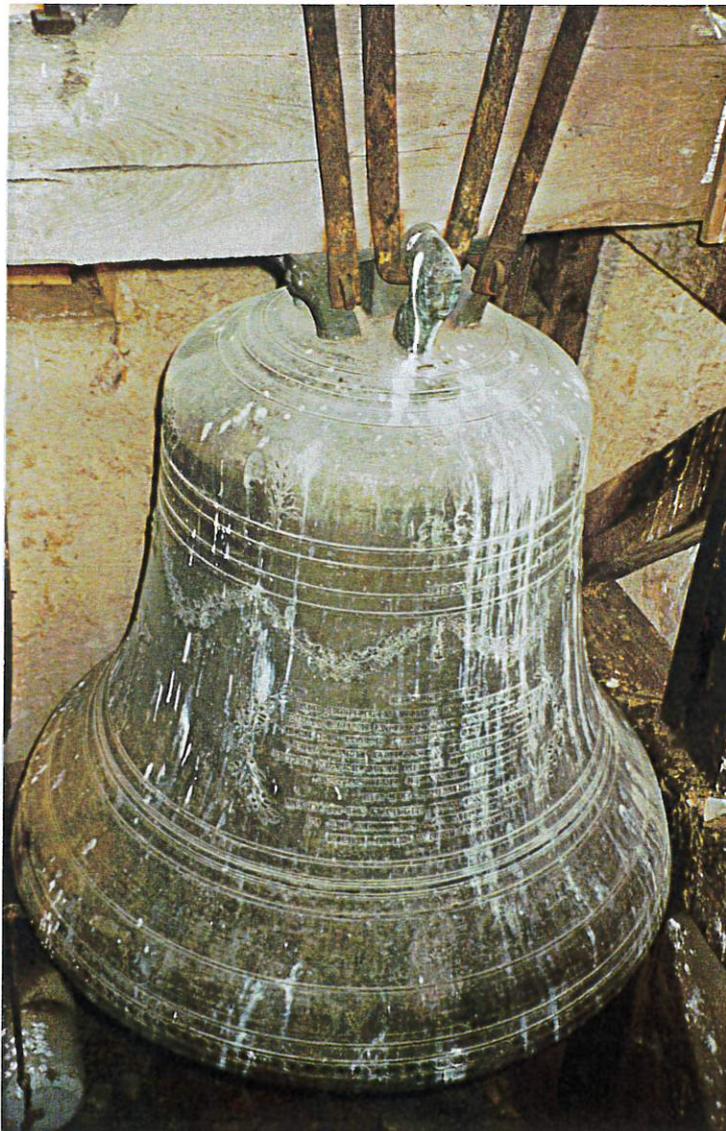




VUILLECIN

Notre village



Juin 2004

N° 7

Le bulletin municipal

« Vuillecin, Notre Village »

JUIN 2004

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------------|---------|
| Le mot du Maire | Page 2 |
| Budget 2004 | Page 3 |
| Etat-Civil | Page 11 |
| Un hommage rendu / Rue Jean MICHEL | Page 12 |
| Fête des Mères 2004 | Page 13 |
| Les travaux d'assainissement | Page 14 |
| Le C.E.L. | Page 15 |
| L'école | Page 16 |
| Les Anciens Combattants | Page 17 |
| Les jeunes champions de notre village | Page 18 |
| R.C. l'Arlier | Page 19 |
| Ce que vous devez savoir | Page 20 |
| Les questions que vous vous posez | Page 21 |
| Divers | Page 25 |
| A votre Agenda | Page 26 |
| Mots croisés | Page 27 |

Transmettez vos remarques et questions à
Mairie de Vuillecin : D. JEANNIER – J. BRULEBOIS
Réalisation : Commission Informations
Impression : Mairie de Vuillecin

Le mot du Maire

Voici le bulletin municipal 2004. Comme chaque année, il est le reflet de la vie de notre village. Pour développer l'information, la création d'un site internet communal serait utile. Si vous avez des compétences en informatique, du temps, et l'envie d'être utile à votre village, vous pouvez contacter le secrétariat de Mairie.

Bonnes vacances à tous et à toutes



Le Maire
D. JEANNIER



L'Association « Un bouchon – un sourire », parrainée par Jean-Marie Bigard récupère vos bouchons et leur vente permet :

- d'acheter du matériel handisport à des personnes handicapées,
- de financer le fonctionnement d'un pensionnat à Madagascar géré par Ecole du Monde,
- d'aider ponctuellement des Associations en difficulté.

Seulement les bouchons en plastique des bouteilles :

- d'eau plate ou gazeuse
- de lait

Vous pouvez les déposer dans un carton prévu à cet effet dans le hall de la mairie de Vuillecin, les jours d'ouverture du secrétariat

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

2004

- Budget général :

| | | 2003 | 2003 | 2004 |
|------------------------|----------|---------------------|----------------------|-----------------|
| | | Budget primitif | Compte administratif | Budget primitif |
| <i>Fonctionnement</i> | Dépenses | 439 007 € | 218 075 € | 630 355 € |
| | Recettes | 439 007 € | 501 737 € | 630 555 € |
| <i>Résultat 2003 :</i> | | <u>108 209.09 €</u> | | |
| Résultat Reporté : | | 175 452.72 € | | |
| Résultat Cumulé : | | 283 661.81 € | | |

| | | 2003 | 2003 | 2004 |
|---|----------|---------------------|----------------------|-----------------|
| | | Budget primitif | Compte administratif | Budget primitif |
| <i>Investissement</i> | Dépenses | 1 003 771 € | 727 089 € | 608 291 € |
| | Recettes | 1 003 771 € | 701 914 € | 608 291 € |
| <i>Résultat 2003 :</i> | | <u>292 620.81 €</u> | | |
| Résultat Reporté : | | - 317 796.13 € | | |
| Résultat Cumulé : | | - 25 175.32 € | | |
| <u>Résultat de clôture : 258 486 €</u> | | | | |

| <i>Principaux investissements prévus pour 2004</i> | | |
|---|------------------|-----------------|
| | Investissements | Subventions |
| - Mur de la mairie | 3 300 € | |
| - Toiture mairie | 20 200 € | 5 730 € |
| - Réfection système des cloches et mise aux normes électricité | 4 300 € | |
| - Aménagement voie communale Pont Rouge (après fin du destockage des bois) | 90 000 € | 22 500 € |
| -Réfection Route de Cotaroz | 135 000 € | 33 750 € |
| - Carrefour entrée du village | 140 000 € | 30 712 € |
| TOTAL | 392 800 € | 92 692 € |

- Vote des 4 taxes :

Les états de notification des taux d'imposition, transmis par les services fiscaux, à taux constants pour 2004, laisse apparaître un produit fiscal de 132 520 €.

Les réalisations des travaux sur la Commune nécessitent des revenus financiers.
Les taux des 4 taxes doivent donc être augmentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité des membres présents d'augmenter les taux des 4 taxes de 3 %, soit environ 6,2 € d'augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière réunies pour un foyer.

Le produit fiscal attendu pour 2004 sera donc de 136 496 €.

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

2004

- Budget général :

| | | 2003 | 2003 | 2004 |
|------------------------|----------|---------------------|----------------------|-----------------|
| | | Budget primitif | Compte administratif | Budget primitif |
| <i>Fonctionnement</i> | Dépenses | 439 007 € | 218 075 € | 630 355 € |
| | Recettes | 439 007 € | 501 737 € | 630 555 € |
| <i>Résultat 2003 :</i> | | <u>108 209.09 €</u> | | |
| Résultat Reporté : | | 175 452.72 € | | |
| Résultat Cumulé : | | 283 661.81 € | | |

| | | 2003 | 2003 | 2004 |
|---|----------|---------------------|----------------------|-----------------|
| | | Budget primitif | Compte administratif | Budget primitif |
| <i>Investissement</i> | Dépenses | 1 003 771 € | 727 089 € | 608 291 € |
| | Recettes | 1 003 771 € | 701 914 € | 608 291 € |
| <i>Résultat 2003 :</i> | | <u>292 620.81 €</u> | | |
| Résultat Reporté : | | - 317 796.13 € | | |
| Résultat Cumulé : | | - 25 175.32 € | | |
| <u>Résultat de clôture : 258 486 €</u> | | | | |

| <i>Principaux investissements prévus pour 2004</i> | | |
|---|------------------|-----------------|
| | Investissements | Subventions |
| - Mur de la mairie | 3 300 € | |
| - Toiture mairie | 20 200 € | 5 730 € |
| - Réfection système des cloches et mise aux normes électricité | 4 300 € | |
| - Aménagement voie communale Pont Rouge (après fin du destockage des bois) | 90 000 € | 22 500 € |
| -Réfection Route de Cotaroz | 135 000 € | 33 750 € |
| - Carrefour entrée du village | 140 000 € | 30 712 € |
| TOTAL | 392 800 € | 92 692 € |

- Vote des 4 taxes :

Les états de notification des taux d'imposition, transmis par les services fiscaux, à taux constants pour 2004, laisse apparaître un produit fiscal de 132 520 €.

Les réalisations des travaux sur la Commune nécessitent des revenus financiers.
Les taux des 4 taxes doivent donc être augmentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité des membres présents d'augmenter les taux des 4 taxes de 3 %, soit environ 6,2 € d'augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière réunies pour un foyer.

Le produit fiscal attendu pour 2004 sera donc de 136 496 €.

- Budget eau :

| | | 2003 | 2003 | 2004 |
|--------------------------------------|--------------------|-----------------|----------------------|-----------------|
| | | Budget primitif | Compte administratif | Budget primitif |
| Fonctionnement | Dépenses | 46 325 € | 42 640,00 € | 46 125 € |
| | Recettes | 46 325 € | 50 862,99 € | 46 125 € |
| | Excédent antérieur | | 1 785,57 € | |
| <u>Résultat : 10 008,56 €</u> | | | | |

| | | 2003 | 2003 | 2004 |
|---|-------------------|-----------------|----------------------|-----------------|
| | | Budget primitif | Compte administratif | Budget primitif |
| Investissement | Dépenses | 72 885 € | 7 470,56 € | 87 516 € |
| | Recettes | 72 885 € | 20 472,93 € | 87 516 € |
| | Déficit antérieur | | - 4 965,84 € | |
| <u>Résultat : 8 036,53 €</u> | | | | |
| <u>Résultat de clôture : 18 045,09 €</u> | | | | |

Principaux travaux prévus :

- Rue Principale : 60 400 €
- Rue Commeneille + 2 poteaux incendie : 22 853 €

- Budget aire de stockage du bois :

| | | 2003 | 2003 | 2004 |
|--------------------------------------|--------------------|-----------------|----------------------|-----------------|
| | | Budget primitif | Compte administratif | Budget primitif |
| Fonctionnement | Dépenses | 22 099 € | 1 800 € | 20 299 € |
| | Recettes | 22 099 € | 0 € | 20 299 € |
| | Excédent antérieur | | 22 099,64 € | |
| <u>Résultat : 20 299,64 €</u> | | | | |

| | | 2003 | 2003 | 2004 |
|---|--------------------|-----------------|----------------------|-----------------|
| | | Budget primitif | Compte administratif | Budget primitif |
| Investissement | Dépenses | 0 € | 0 € | 41 200 € |
| | Recettes | 0 € | 0 € | 41 200 € |
| | Excédent antérieur | | 0,49 € | |
| <u>Résultat : 0,49 €</u> | | | | |
| <u>Résultat de clôture : 20 300,13 €</u> | | | | |

Principaux travaux prévus :

- Réaménagement du terrain : 41 200 €

Subvention : 41 200 €.

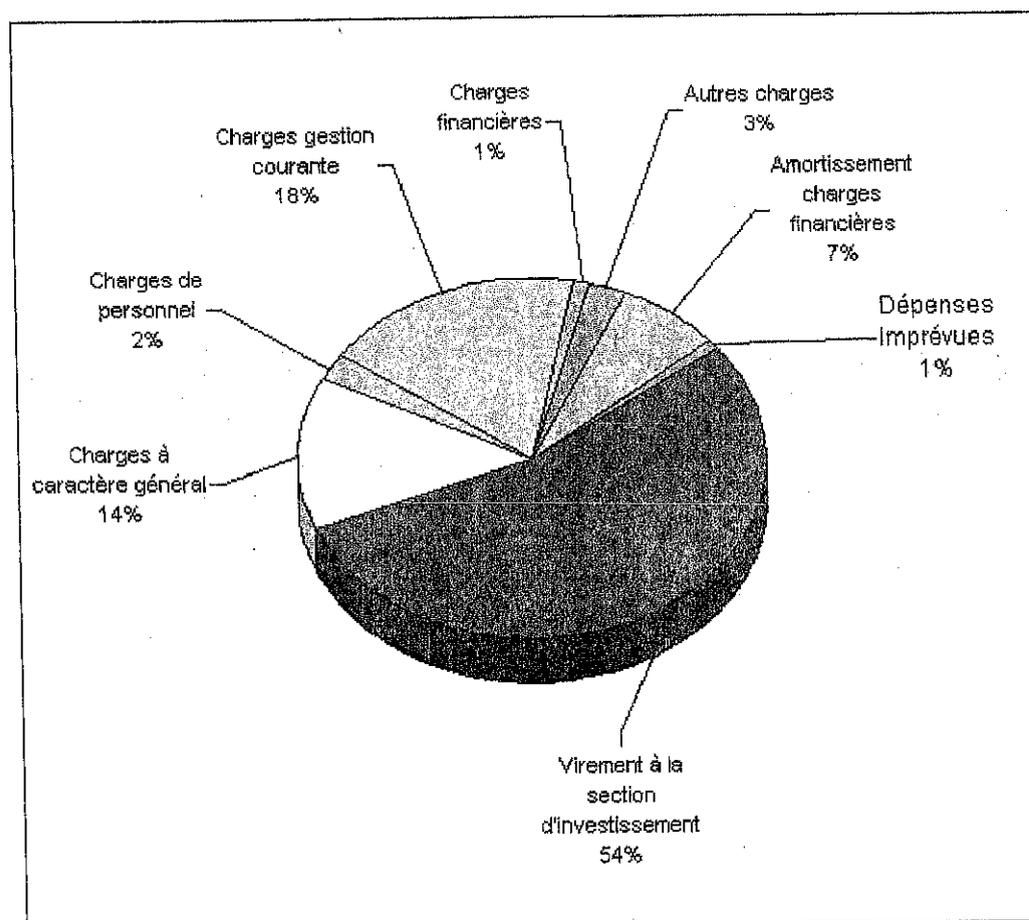
Budget Primitif

Exercice 2004

Section de Fonctionnement

| N° du Chapitre | Dépenses | 630 355 € |
|----------------|--|-----------|
| 022 | Dépenses imprévues | 5 575 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 341 280 € |
| 011 | Charges à caractère général | 86 390 € |
| 012 | Charges de personnel | 15 575 € |
| 65 | Charges gestion courante | 113 260 € |
| 66 | Charges financières | 7 500 € |
| 67 | Autres charges | 15 800 € |
| 68 | Amortissement charges financières | 44 975 € |

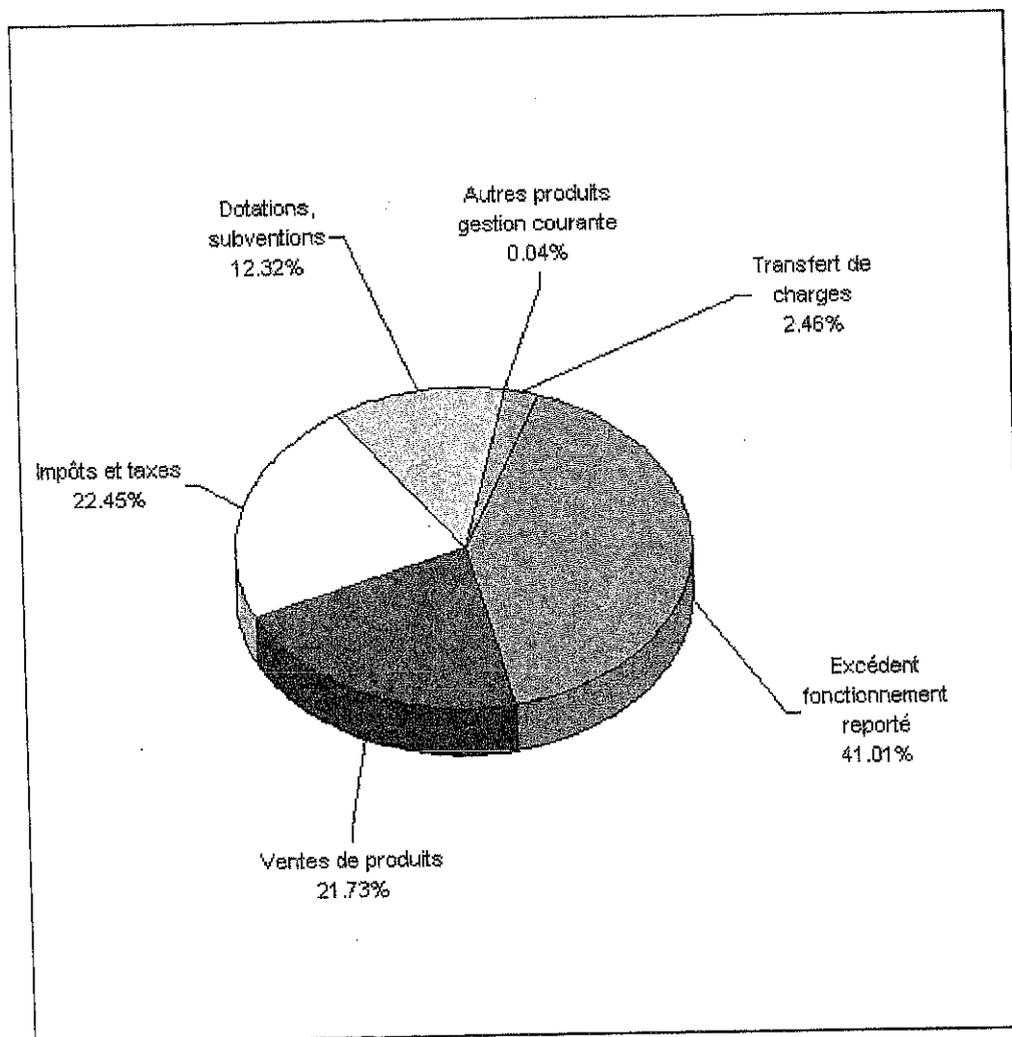
combustibles, fournitures bureau, entretien divers
Agent d'entretien, personnel occasionnel
indemnités élus, aide sociale, C.C.L.
intérêts des emprunts
prix, titres annulés sur rôle



Section de Fonctionnement

| N° du Chapitre | Recettes | 630 355 € |
|----------------|----------------------------------|-----------|
| 002 | Excédent fonctionnement reporté | 258 485 € |
| 70 | Ventes de produits | 136 970 € |
| 73 | Impôts et taxes | 141 515 € |
| 74 | Dotations, subventions | 77 655 € |
| 75 | Autres produits gestion courante | 230 € |
| 79 | Transfert de charges | 15 500 € |

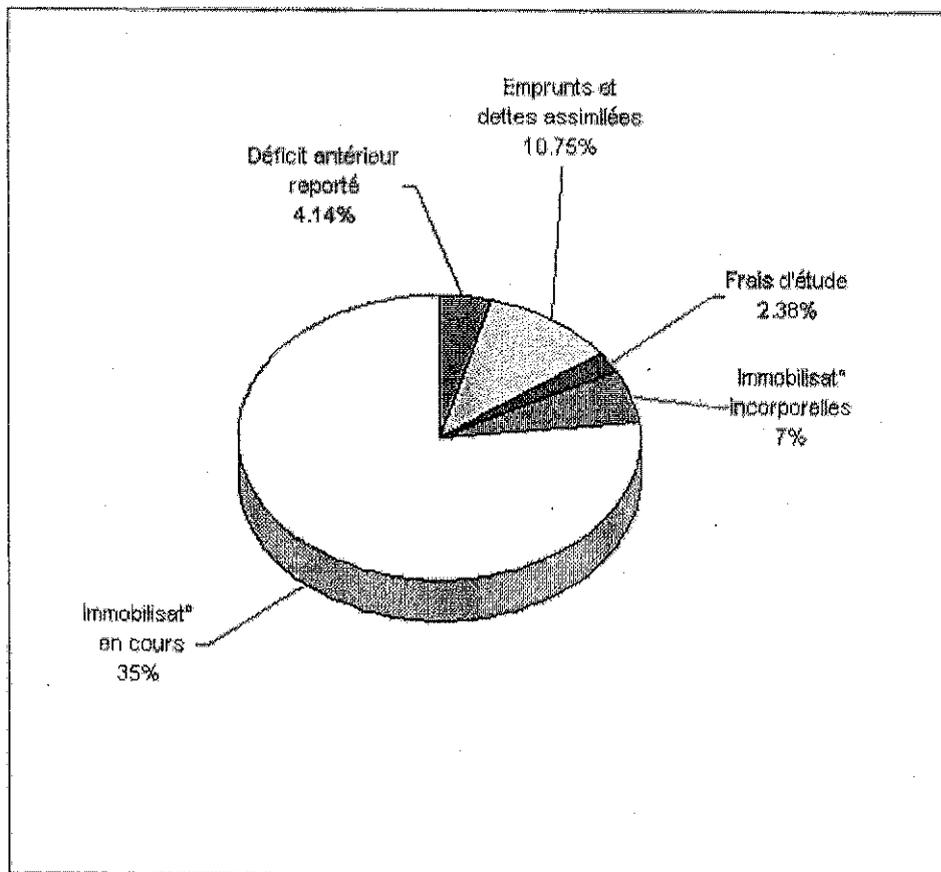
Coupes de bois, droit chasse-pêche, locations communaux
produit 4 taxes
dotation de base, compensation TF et TP
location garage, produits divers
Indemnités sinistres



Section d'Investissement

| N° du Chapitre | Dépenses | 608 291 € |
|-------------------|-------------------------------|-----------|
| 001 | Déficit antérieur reporté | 25 176 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 65 415 € |
| 20 | Frais d'étude | 14 500 € |
| 21 | Immobilisations incorporelles | 36 600 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 466 600 € |

*Etude carrefour entrée du village
programme ONF, matériel
informatique, matériel divers
Toiture Mairie - mur Mairie -
réfection cloches église - Voie
communale du Pont Rouge (2e
tranche) - Route Cotaroz - Carrefour
entrée village*

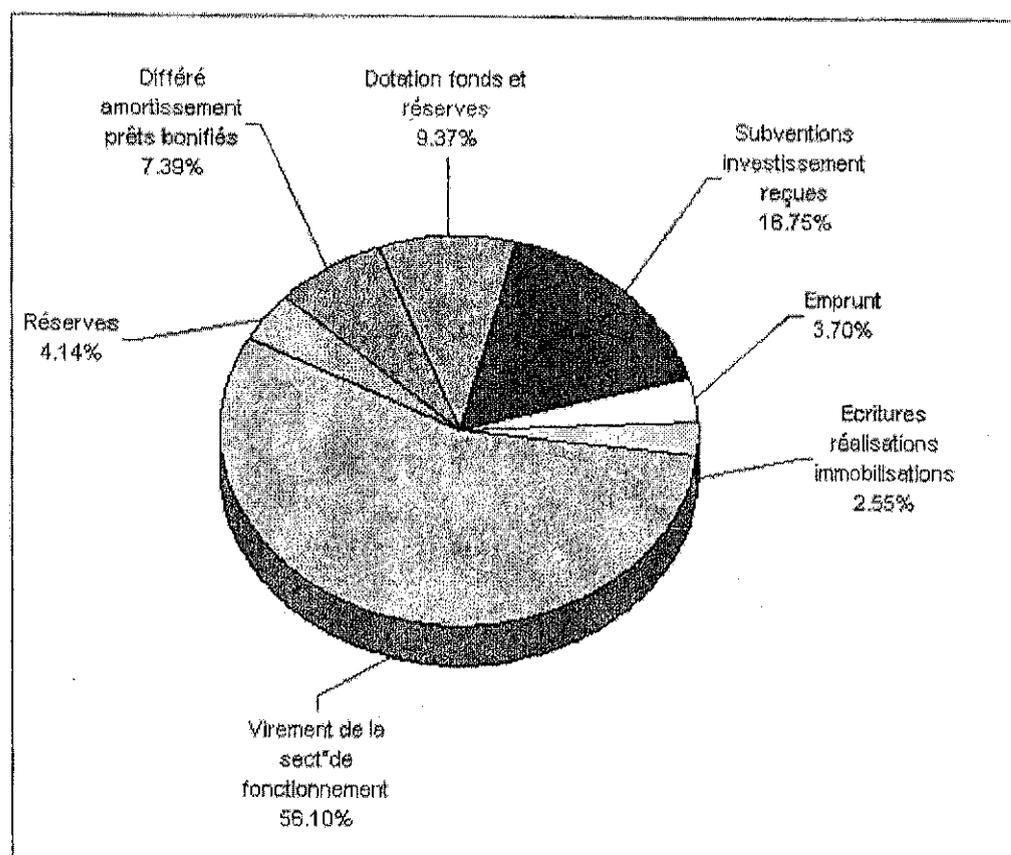


Section d'Investissement

| N° du Chapitre | Recettes | 608 291 € |
|----------------|--|-----------|
| 10 | Dotation fonds et réserves | 56 980 € |
| 13 | Subventions investissement reçues | 101 880 € |
| 16 | Emprunt | 22 500 € |
| 19 | Ecritures réalisations immobilisations | 15 500 € |
| 021 | Virement de la sect ^o de fonctionnement | 341 280 € |
| 1068 | Réserves | 25 176 € |
| 4582 | Différé amortissement prêts bonifiés | 44 975 € |

fonds compensation TVA - taxe locale équipement + affectation résultat

subventions travaux



Etat-civil

Du 1^{er} décembre 2003 au 1^{er} juin 2004

Naissances

- ☐ 1^{er} janvier 2004 : **Raphaël**, fils de Joël Pecchet et Viviane Kibler
3, rue de Pontarlier
- ☐ 5 janvier 2004 : **Enzo**, fils de Yannik Monnier et Sabrina Comte
29, rue de la Louvière
- ☐ 2 février 2004 : **Sacha**, fils de Monsieur et Madame Jean-Paul Fontanel
16, rue du Levant
- ☐ 25 mars 2004 : **Axelle**, fille de Ramiro Ferreira et Valérie Comte
4, rue du Levant
- ☐ 1^{er} avril 2004 : **Mathéo**, fils de Monsieur et Madame Mickaël Simon
8, rue de Pontarlier
- ☐ 1^{er} avril 2004 : **Anna**, fille de Monsieur et Madame Eric Clerc
7, rue des Jonquilles

Mariages

- ☐ 13 avril 2004 à Pontarlier
Hervé Chabod et Alexandra MEZZI
- ☐ 12 juin 2004 à Vuillecin
Emmanuel Troutet et Magalie Michel

Décès

- ☐ 12 janvier 2004 : Madame Thérèse Michel née Bernard

Nous leur souhaitons la bienvenue

- ☐ Monsieur et Madame Zahid Music
10, rue Comeneille
- ☐ Monsieur Yannik Monnier et Mademoiselle Sabrina Comte
29, rue de la Louvière
- ☐ Monsieur et Madame Pierluigi Sisini
9, rue de Pontarlier
- ☐ Monsieur et Madame Jean-Marc Vinot
15, rue de Pontarlier
- ☐ Monsieur Fabrice Valsesia et Mademoiselle Sonia Morel
7 bis, rue de Pontarlier

UN HOMMAGE RENDU



Docteur Jean MICHEL
Né le 14 juillet 1908
Au 5 rue du Vieux Chalet, à Vuillecin

Il passa toute sa jeunesse à Vuillecin et pendant les vacances scolaires durant ses études à Lons le Saunier, Dole, et Lyon où il étudia à la Faculté de Médecine.

En 1940, il est nommé chirurgien de l'établissement lédonien où il prodigue ses soins les plus attentifs aux blessés de la Résistance.

CITATION

Le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées « Guerre »

Cite à l'ordre du Corps d'Armée

MICHEL Jean, Marie – A titre posthume

le 24 octobre 1950

« Patriote fervent, animé du plus haut sentiment de devoir, Chirurgien, chef de l'hôpital de Lons le Saunier, a mis

spontanément ses qualités de praticien émérite au service de la noble cause de la Résistance et toujours apporté, en quelque lieu que ce soit, sans souci du danger, les bienfaits de la science aux malades et aux blessés du maquis. A procédé notamment au mépris de toutes interdictions formelles de la part des autorités d'occupation à une quinzaine d'interventions chirurgicales sur des Maquisards, aussi bien à l'hôpital que sur les lieux de combat, lorsque le transport des blessés s'avérait impossible.

Le 20 avril 1944, après le massacre de Saint-Didier, conscient de sa responsabilité et malgré les lourdes et fréquentes menaces dont il faisait l'objet, a réussi par une délicate opération, à l'hôpital de Lons le Saunier, centre vital de l'organisation sanitaire ennemie, a sauvé le Chef des Groupes Francs du Jura.

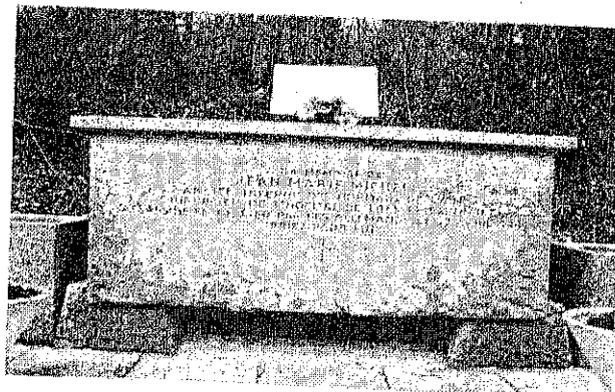
Le 24 avril 1944, dénoncé et recherché pour ses activités clandestines, a été arrêté par la gestapo, puis torturé et lâchement assassiné dans les bois de Pannessières, emportant farouchement ses secrets dans la mort.

Grande et noble figure de la résistance, mort au Champ d'Honneur restera pour toute la population Jurassienne, l'exemple le plus pur du patriotisme et le symbole de l'abnégation la plus complète ».

Un lycée de Lons le Saunier porte son nom.

Par délibération du 26 février 2004, le Conseil municipal de Vuillecin a décidé de rendre hommage au Docteur Jean MICHEL. La première rue de la nouvelle zone d'activités économiques se dénommera « Rue Docteur Jean MICHEL 1908 - 1944. ».

Monument élevé à la mémoire du
Docteur Jean MICHEL
à Pannessières (Jura)



Fête des Mères 2004

Le vendredi 4 juin, salle des Fêtes de Chaffois, a eu lieu le traditionnel repas de la Fête des Mères qui a rassemblé une centaine de mères de famille de Vuillecin.

La Médaille de la Famille Française, a été remise à quatre mères de famille méritantes de notre village.

Cette distinction honorifique est décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et leur témoigner la reconnaissance de la nation.

La médaille de Bronze a été remise par Monsieur le Maire en présence de leur époux et de leurs enfants à :

Madame Chevènement Hélène

Madame Jeannin Nicole

Madame Jeanningros Nicole

Madame Perrin Colette



Un apéritif a été offert à cette occasion à toutes les personnes qui entouraient les récipiendaires.

Par ailleurs 6 gâteaux ont été remis à des mamans ne pouvant se déplacer.



Les travaux d'assainissement

Dans le cadre de l'opération « Doubs Propre » en 2004.

La Communauté de Communes du Larmont a repris la compétence assainissement.

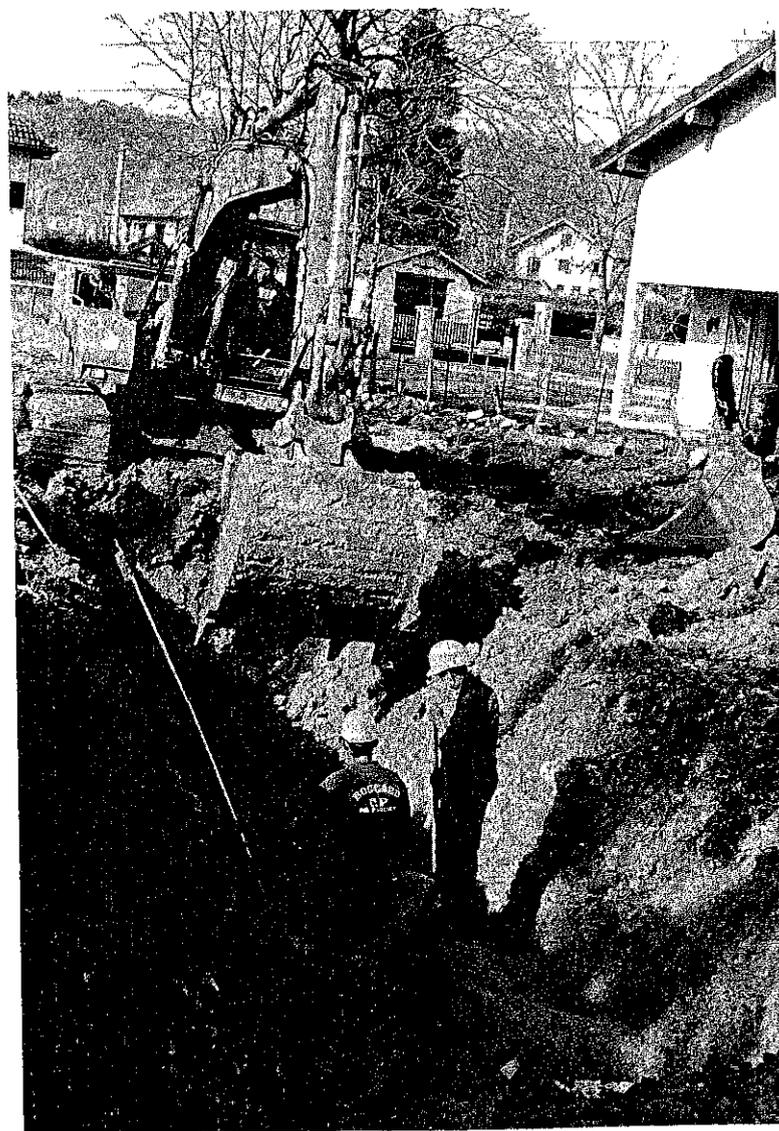
Monsieur Bruno Mirguet, responsable assainissement, employé par la C.C.L. est responsable des travaux entrepris sur les Communes.

Les travaux, réalisés par l'entreprise Boucard, consistent en la mise en séparatif du collecteur principal avec la pose d'une canalisation nouvelle pour éliminer les eaux usées et la réfection de celle des eaux pluviales.

A Vuillecin, il a été enfoui 230 mètres de canalisations d'un diamètre de 500 et 80 mètres d'un diamètre de 1000 en béton.

Profitant des travaux, quelques améliorations ont été apportées aux réseaux d'eau. Le montant des frais engagés pour l'ensemble des travaux d'assainissement est de l'ordre de 250 194 € T.T.C.

Des pollutions se sont révélées lors de ces travaux.



Après un courrier adressé aux exploitants agricoles demandant un contrôle de leurs installations, de très bons résultats ont été constatés.

Profitant de la présence de l'entreprise Boucard, des riverains se sont raccordés, à leurs frais, au réseau d'assainissement.

Ces travaux sont d'autant plus importants que la nouvelle station d'épuration dont la première tranche a été inaugurée le 26 mai 2004 a coûté plus de 12.5 millions d'euros dont 45% financés par la C.C.L.

Une répercussion sur les ménages d'une hausse de la taxe d'assainissement de 5 centimes d'euros par m³ par an pendant 3 ans, et d'ici 2007, 17 centimes par m³.

Si chaque village possède un réseau d'assainissement séparatif, la station d'épuration ne traitera plus les m³ d'eaux pluviales qui peuvent être rejetés directement dans le sol ou les rivières.

En gérant mieux l'assainissement, protégeons la qualité de l'eau, la flore et la faune des rivières.

Pour Vuillecin, une seconde tranche de travaux est prévue, deuxième semestre 2004, Rue Principale, pour les réseaux d'assainissement et d'eau.

Le C.E.L.

Et ses activités à Vuillecin

Dans le cadre du Contrat Educatif Local organisé par la C.C.L., Madame Isabelle Bachetti a animé à Vuillecin un atelier peinture sur le thème du carnaval.

Les enfants étaient fiers des masques qu'ils avaient découpés et peints.

D'autres animations ont eu lieu :

- Atelier Pâte à sel (6/10 ans), les mercredis du 5 au 26 novembre 2003
- Initiation à l'anglais (6/8 ans), les jeudis du 8 janvier au 5 février 2004
- Dessin et peinture autour d'un thème (10/13 ans) du 23 au 27 février 2004
- Appréhender la peinture par le jeu (6/9 ans) du 23 au 27 février 2004



Les Associations sont invitées à donner les dates des manifestations qu'elles organisent afin de paraître dans le mensuel des « Rendez-vous Animations », distribué à 14 000 exemplaires.

Contact : Madame Jacqueline Brulebois
Tél : 03.81.46.65.15 (en soirée)

L'ECOLE

Et ses enseignantes

L'école de Vuillecin, c'est 82 élèves âgés de 2 ans et demi à 8 ans, 4 classes, 4 enseignantes, et une ASTEM.

| Enseignantes | <i>Françoise Henriot</i> | | <i>Jocelyne Jouffroy</i> | | <i>Céline Gaillard</i> | <i>Agnès Veriepe</i> |
|----------------------|--------------------------|--------|--------------------------|--------|------------------------|----------------------|
| Classes | Tout-petits | Petits | Moyens | Grands | C.P. | C.E.1. |
| Enfants de Vuillecin | 6 | 8 | 10 | 5 | 9 | 11 |
| Enfants de Dommatin | 4 | 3 | 8 | 3 | 8 | 7 |

Les enfants peuvent être scolarisés s'ils ont atteint l'âge de 2 ans avant le 1^{er} septembre.

Notre école offre à ces tout-petits un accueil de qualité, dans de bonnes conditions matérielles et pédagogiques qui répondent à leurs besoins spécifiques.

Les enseignantes des 4 classes forment une équipe soudée et dynamique ; elles sont engagées dans une pédagogie de projet en parfait accord avec les nouveaux programmes de l'Education Nationale.

Voici maintenant quelques projets menés au cours de l'année scolaire en cours :

- **Des livres et vous** : opération menée dans le cadre du Salon du Livre de Pontarlier en Octobre, et qui permet l'intervention dans les classes d'illustrateurs et d'auteurs de livres pour enfants.

- **A l'école de la forêt** : projet d'envergure qui implique tous les élèves du RPI pour trois années. L'objectif de ce projet est de sensibiliser les enfants au système écologique de la forêt, en partenariat avec l'ONF et l'Education Nationale.

- **Le livre élu** : projet proposé par l'Education Nationale qui œuvre pour la promotion de la littérature de jeunesse.

Ces deux derniers projets ont abouti à la présentation d'un spectacle, ouvert au public les 12, 15 et 17 juin : LA PETITE FILLE DANS LA FORET

Les élèves bénéficient également de sorties sportives prises en charge par les deux mairies : des séances de piscine pour les C.P. et les C.E.1 ; des sorties ski pour ces même classes ; des séances de gymnastique pour les 2 classes maternelles.



Les Anciens Combattants

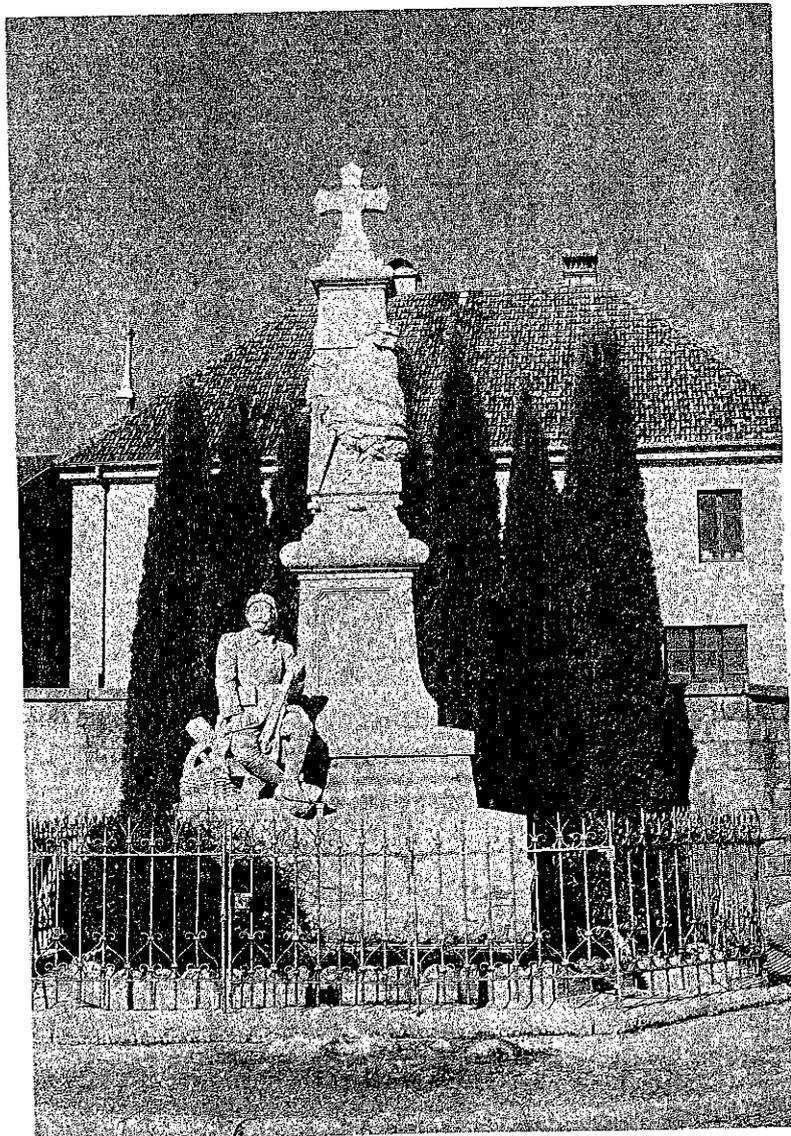
Après la démission de Monsieur Jeannerot, un nouveau Président par intérim a pris ses fonctions :
Monsieur Constant Jeanningros.

Afin, que l'Association de Vuillecin soit toujours présente au village, il a été décidé par tous les Anciens Combattants de ne pas dissoudre cette dernière :

- Monsieur Georges Munier a été élu Président,
- Monsieur Henri Jeannin, Vice-Président,
- Monsieur Ernest Paris, Trésorier,
- Monsieur Jean Vermot-Gauchy, Porte-drapeau.

L'association comporte 14 membres que tous les anciens combattants peuvent rejoindre.

Contact : Monsieur Georges Munier
Tél : 03.81.39.32.46



Les jeunes champions de notre village

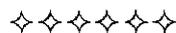
Aujourd'hui, Kateline Poux est à l'honneur.

A 12 ans et demi, elle a participé, en catégorie benjamine à des compétitions dans trois disciplines différentes de snowboard :

- 1) le slalom parallèle
- 2) le boarder cross
- 3) le halt-pipe

Après sa participation à plusieurs courses de qualification dans différentes stations des Alpes, elle est sélectionnée pour les Championnats de France, où elle termine 5^{ième} en slalom parallèle, 3^{ième} en boarder cross et 5^{ième} en halt-pipe.
Elle obtient une magnifique 4^{ième} place en combiné.

Nous lui souhaitons de continuer à progresser et la félicitons.



*Félicitations à toutes et à tous qui portez haut la renommée de Vuillecin.
Nous vous encourageons à continuer de progresser chacune et chacun dans votre spécialité*

*Cette rubrique vous est consacrée.
Faites-vous connaître pour paraître dans le prochain bulletin.*

R.C. L'ARLIER

Au mois d'octobre 2003, le R.C. L'ARLIER s'est vu offrir un jeu de maillots neufs pour les seniors B. Ce don généreux a été fait par Monsieur Rossier Alain, propriétaire de Euro-Médicale, que nous remercions chaleureusement.

Aujourd'hui, le monde associatif, souffre de plus en plus du manque de moyen financier, et pour l'une de ses raisons, ce geste est d'autant plus apprécié.

Le Club en profite aussi pour remercier toutes les personnes qui ont participé au souper dansant qui s'est déroulé à Liévremont début février.

Sur un plan purement sportif, nous pouvons saluer la montée en division supérieure de deux équipes :

- moins de 13 ans
- moins de 15 ans.

Après sa descente en troisième division, l'équipe senior A s'est bien reprise, en terminant troisième de son groupe, à la moitié du championnat, laissant encore espérer la montée en division supérieure en fin de saison.

L'équipe senior B, est elle aussi troisième de son championnat, mais ne peut plus espérer monter, vu la différence de point au classement.

Amicalement,

Le Président



Ce que vous devez savoir

Qu'est ce l'échinococcose alvéolaire ?

- **Maladie parasitaire**
- **Provoqué par** : un ténia *Echinococcus multilocularis*
- **Cycle entre** : renards, chiens, chats, campagnols
- **Chez le renard** : éjection dans la nature des œufs du ver adulte par les excréments
- **Hôte accidentel** : l'homme
- **Mode de contamination de l'homme** : par l'ingestion d'aliments souillés par des crottes de renards ou par contact avec le pelage ou la langue des carnivores domestiques ou la manipulation de terre
- **Symptômes** : ces derniers n'apparaissent qu'au bout de 10 à 15 ans mais il est possible de détecter bien avant la maladie par échographie (tous les 3 ans) ou par sérologie (demandez conseil à votre médecin).

A la chasse et au piégeage

- Evitez de manipuler les animaux sauvages sans gant et particulièrement le renard,
- Si vous pratiquez le déterrage : portez des gants pour le contact avec les renards, les chiens et la terre,
- Contrôlez vos chiens : vermifugez les avec la molécule de praziquantel (demandez conseil à votre vétérinaire),
- Lavez systématiquement vos vêtements après utilisation sur le terrain,
- N'apprivoisez pas de renards.

A la campagne et en ville

- Ne touchez jamais un animal sauvage,
- Vermifugez vos chiens et chats avec la molécule de praziquantel (vous devez demander conseil à votre vétérinaire),
- Ne laissez pas vos animaux lécher vos mains, votre visage et pire votre vaisselle,
- **Privilégiez la cuisson des fruits ou des plantes sauvages,**
- **Rincez abondamment les baies sauvages,**
- **Lavez vous les mains après manipulation de terre,**
- **Clôturez votre potager.**

En cas de découverte de renard mort ou autres, contactez :

**- l'Association des chasseurs (Monsieur Palatin Alain)
ou Monsieur le Maire, Monsieur Dominique Jeannier
ou Madame la Première Adjointe, Madame Jacqueline Brulebois**

Les questions que vous vous posez

Autorisations etc....

Autorisations de Buvette (débit de boissons temporaire)

Lors de leurs activités, les Associations peuvent solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire.

Cette autorisation relève uniquement de la compétence du Maire.

Chaque Association désirant tenir une buvette doit donc en faire la demande auprès du secrétariat de mairie.

Cette autorisation sera de 1^{ière} catégorie pour la plupart des manifestations.

Elle pourra être de 2^{ième} catégorie dans le cadre d'une fête publique ou dans une enceinte sportive, si la demande en a été faite en début d'année par le club sportif concerné.

Le nombre d'autorisations délivrées pour une même Association ne pourra excéder cinq par an pour les Associations et dix par an pour les clubs sportifs.

Ces autorisations n'ont plus à être présentées à la recette des douanes et ne font plus l'objet d'une déclaration fiscale.

Attestations de domicile

Pour les attestations de domicile, une simple déclaration sur l'honneur accompagnée d'un justificatif de domicile (quittances EDF, France Télécom, impôts fonciers...) suffit.

Toutefois, pour les administrations étrangères, cette attestation ne suffit pas. Il faut donc vous présenter en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile. Une attestation vous sera alors délivrée (délai 24 heures).

Cette attestation est en particulier demandée pour obtenir la délivrance d'un permis de travail frontalier.

Le passeport

Le passeport est un document de voyage.

- Il peut aussi servir de pièce d'identité et est exigé pour entrer dans la plupart des pays étrangers (pour les Etats-Unis, il est nécessaire de posséder le « nouveau modèle » de passeport, délivré depuis le 1^{er} mars 2001, à lecture optique, les titulaires de passeport « ancien modèle » devront solliciter l'obtention d'un visa auprès des autorités consulaires américaines, ou déposer une demande de renouvellement de passeport en mairie, après s'être acquittés du droit de timbre fiscal de soixante euros prévus par le règlementation)

- Même périmé (depuis moins de 2 ans), il permet de justifier de son identité et peut permettre de se rendre dans certains pays. Toutefois, certains pays admettent un passeport périmé depuis moins de 5 ans, pour le savoir il faut vous renseigner auprès du pays de destination.
- Sa durée de validité est de 10 ans pour un majeur (pour les passeports délivrés à compter du 1^{er} mars 2001 et 5 ans pour les passeports délivrés antérieurement), 5 ans pour les passeports portant inscription d'un mineur de moins de 15 ans, 5 ans pour un mineur, 6 mois pour les passeports délivrés en urgence et sur présentation de justificatifs (maladie, décès d'un proche, déplacement professionnel imprévu...)
- Son coût est de 60 € pour un majeur, 30 € pour un passeport d'une durée de validité de 6 mois ainsi que pour le passeport d'un mineur.

Comment le faire établir ?

Vous devez vous rendre au secrétariat de mairie pour y remplir un formulaire de demande et le signer :

Vous devez fournir :

- Deux photographies d'identité récentes et identiques, noir et blanc ou couleur, de face et sur fond blanc, tête nue, de format 3.5 x 4.5 cm.
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation complète ou votre carte d'identité sécurisée.
- Un justificatif de domicile récent (facture EDF ou de téléphone, titre de propriété, avis d'imposition, attestation d'assurance du logement, etc...).
- Si vous êtes né à l'étranger, ou né de parents étrangers : une pièce prouvant votre nationalité française (carte nationale d'identité sécurisée, certificat de nationalité française, déclaration ou manifestation de volonté enregistrée, décret de naturalisation ou exemplaire du Journal Officiel où le décret a été publié, pour les hommes, les papiers militaires...).
- Pour une personne mineure : le livret de famille et pour les parents séparés ou divorcés, l'ordonnance du Tribunal ou le dispositif du jugement statuant sur l'autorité parentale.
- Un timbre fiscal de 60 € (pour les majeurs) et 30 € (pour les mineurs).
- Eventuellement le récépissé de déclaration de perte ou de vol.

Inscription d'un enfant de moins de 15 ans :

- L'enfant âgé de moins de 15 ans peut être inscrit sur le passeport d'un ascendant, d'un frère ou d'une sœur, à condition que cette personne ait obtenu l'autorisation du ou des titulaires de l'autorité parentale.
- L'enfant inscrit sur un passeport doit voyager avec le titulaire du passeport.

Comment le faire établir ?

Vous devez vous rendre au secrétariat de mairie pour y remplir un formulaire spécifique et fournir :

- Le livret de famille

- Un extrait d'acte de naissance avec filiation complète ou sa carte d'identité sécurisée.
- Deux photographies d'identité récentes et identiques, noir et blanc ou couleur, de face et sur fond blanc, tête nue, de format 3.5 x 4.5 cm.

Délai d'obtention :

Il est variable mais oscille entre 15 jours et 1 mois selon le cas.

Remarques :

- En cas de divorce ou de séparation, vous devez présenter le jugement de divorce ou de séparation. En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale, même si la garde de l'enfant est confiée à l'un des parents, chacun des deux parents peut faire figurer l'enfant sur son passeport.
- Vous devez être présent lors de la demande et lors du retrait de votre passeport.

La Carte Nationale d'Identité

La CNI est une pièce d'identité :

- Même périmée, elle vous permet de justifier de votre identité tant que la photo est ressemblante
- Elle n'est pas obligatoire
- En cours de validité, elle permet l'entrée dans certains pays étrangers sans avoir à acquérir un passeport
- Sa durée de validité est de 10 ans
- Elle est gratuite

Comment la faire établir ?

Vous devez vous rendre au secrétariat de mairie pour y remplir un formulaire de demande et le signer :

Vous devez fournir :

- Deux photographies d'identité récentes et identiques, noir et blanc ou couleur, de face et sur fond blanc, tête nue, de format 3.5 x 4.5 cm.
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation complète.
- Un justificatif de domicile récent (facture EDF ou de téléphone, titre de propriété, avis d'imposition, attestation d'assurance du logement, etc...).
- Si vous êtes né à l'étranger, ou né de parents étrangers : une pièce d'identité prouvant votre nationalité française (carte nationale d'identité sécurisée, certificat de nationalité française, déclaration ou manifestation de volonté enregistrée, décret de naturalisation ou exemplaire du Journal Officiel où le décret a été publié, pour les hommes, les papiers militaires....).

- Pour une personne mineure : le livret de famille et pour les parents séparés ou divorcés, l'ordonnance du Tribunal ou le dispositif du jugement statuant sur l'autorité parentale.
- Eventuellement le récépissé de déclaration de perte ou de vol.

Délai d'obtention :

Il est variable mais oscille entre 3 semaines et 2 mois selon le cas.

Remarques :

- Vous devez être présent lors de la demande et lors du retrait de votre carte.
- Le mineur seul ne peut pas retirer sa carte. L'une des personnes détenant l'autorité parentale doit être présente.
- Vous devez rendre votre ancienne carte.

Autorisation de sortie de territoire

Tout mineur français n'ayant pas de passeport valide personnel et qui doit quitter la métropole, sans être accompagné de ses parents, doit être muni d'une autorisation de sortie de territoire.

Cette autorisation est obligatoire pour franchir la frontière avec une carte nationale d'identité, ou un passeport périmé depuis moins de 5 ans.

Comment faire la demande ?

La personne qui détient l'autorité parentale doit remplir et signer un formulaire d'autorisation.

Vous devez présenter :

- Une pièce d'identité
- Le livret de famille
- La carte Nationale d'Identité
- En cas de séparation ou de divorce, l'ordonnance du Tribunal ou le dispositif de jugement statuant sur l'autorité parentale.

Coût, durée de validité :

Elle est gratuite et valable au maximum 5 ans (ou 6 mois sur demande des parents).

Délai d'obtention : 24 heures

DIVERS

Solution de la rubrique « *Connaissez-vous votre village ?* » parue dans le supplément 2003 :

- 1713 : 16, rue Principale
- 1782 : 4, rue de Pontarlier
- 1805 : 22, rue Principale
- 1845 : 7, rue du Vieux Chalet
- 1860 : 7, rue de Traverse
- 1876 : 6, rue de Pontarlier
- 1878 : 5, rue Principale
- 1903 : 11, rue du Vieux Chalet

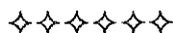


La collecte effectuée dans la Commune pour la Ligue contre le cancer s'élève à 1 836.22 €. Cet argent profitera aux malades des arrondissements de Besançon et Pontarlier.

Merci pour le dévouement de Mesdames Colette Paris, Michèle Lambert et Nathalie Wenger, ainsi qu'à tous les donateurs de Vuillecin.



L'opération brioches a rapportée 780 € au profit de l'A.D.A.P.E.I.



Aux élections cantonales et régionales des 21 et 28 mars, Monsieur le Maire a fait appel pour la tenue des bureaux de vote aux plus jeunes électeurs inscrits.

La Municipalité remercie vivement pour leur civisme et le sérieux qu'ils ont apporté en participant :

- Nathalie Perrin,
- Armelle Chabod,
- Yohann Vogèle

Ainsi que :

- Roger Jeannerod,
- Ernest Paris,
- Roger Oudot,
- Pascal Marguet

A votre agenda

Les Mains Créatives

Pour le Téléthon des 3 et 4 décembre, l'équipe tiendra un stand à Doubs qui, cette année organise les manifestations.

Les personnes intéressées par ses travaux pourront tout au long de l'année, chaque mercredi soir et vendredi après-midi venir voir, acheter ou commander les articles qui les intéressent pour elles-mêmes ou pour faire des cadeaux.

Le bénéfice sera bien entendu versé au Téléthon.

Vous serez accueilli très chaleureusement !

L'équipe.



Bar « Le Pont Rouge »

Madame Josiane Cupillard, nouvelle gérante, ouvrira le bar « Le Pont Rouge » à partir du 9 juillet 2004.

Les horaires d'ouverture :

De 16 h 30 à 1 h du matin

Sauf le dimanche de 11 h à 1 h du matin

Fermeture : mardi et mercredi

Restauration rapide (frites, sandwiches, pizzas....)

Et à partir du mois de septembre, le dimanche après-midi : Thé dansant.

Le conseil municipal accueille chaleureusement Madame Cupillard et lui souhaite pleine réussite dans son entreprise.